



médiathèque andré malraux

Charte d'action culturelle

Préambule

La présente charte a pour objet de:

- décrire les missions et les objectifs de la Médiathèque André Malraux
- formaliser la politique culturelle de la Médiathèque
- énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle de la Médiathèque.

Cette charte sera révisable au terme d'une période de 5 ans.

Elle a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels des bibliothèques et des médiathèques.

1. La Médiathèque et son environnement

Ville de 70 000 habitants, Béziers est au centre de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui compte environ 104 000 habitants. Née le 31 décembre 2001, la Communauté d'Agglomération regroupe 13 communes.

C'est le 1er janvier 2004 que la bibliothèque devient intercommunale et prend le nom de Bibliothèque Béziers Méditerranée. Elle relève de la Direction Création et Gestion d'Équipement de la tutelle, au même titre que le Conservatoire de musique, danse et art dramatique. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée n'a pas souhaité prendre la culture dans ses compétences optionnelles.

Par délibération du 30 avril 2002, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé la création de la Médiathèque André Malraux dans le centre de Béziers, dont l'inauguration est prévue pour l'automne 2007. Premier des grands projets d'équipement de la collectivité, la Médiathèque André Malraux possède une forte valeur symbolique. Elle s'inscrit dans le contexte national de modernisation des équipements de lecture publique. Elle s'insère comme nouveau lieu de vie culturelle dans le paysage culturel du territoire. Elle contribue au projet de restructuration et de valorisation urbaine du quartier dans lequel elle est implantée. Enfin, elle participe à l'image et à l'identité de l'Agglomération.

Organisant des animations à l'intérieur et à l'extérieur de ses murs depuis quelques années, la Bibliothèque est devenue un acteur culturel de la ville de Béziers. Souhaitant donner un nouveau souffle à ces actions dans la Médiathèque, une réflexion a été menée concernant la mise en place d'une politique culturelle globale, en prenant en compte les contextes sociaux, économiques, historiques, culturels, en lien avec la population et son territoire. Cette réflexion a été intégrée au projet de service de la Médiathèque André Malraux. Il en résulte la réalisation d'une charte culturelle.

2. Les missions et les objectifs

La Médiathèque André Malraux a pour objectifs principaux le développement de la lecture publique, la démocratisation et la démocratie culturelles, l'ouverture et l'accessibilité, la modernisation et l'efficacité.

Par ailleurs la Médiathèque André Malraux a pour objectif de :

- devenir un lieu de vie culturelle
- s'inscrire dans la vie culturelle de l'Agglomération de Béziers, dans la dynamique et les réalités locales
- participer à la construction de l'identité culturelle et à l'image de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Les missions de la politique culturelle de la Médiathèque André Malraux:

- diffuser et valoriser les collections
- promouvoir la culture: les oeuvres et les auteurs
- contribuer à la découverte, l'échange, la rencontre, la recherche et les loisirs
- élargir les publics
- participer au développement de l'établissement et à son réseau de lecture publique
- prendre en compte le contexte spécifique local: historique, culturel, social, socio-professionnel...
- être à l'écoute, connaître et s'informer régulièrement des projets des acteurs culturels locaux, afin d'établir des partenariats sur des actions culturelles spécifiques en cohérence avec les missions, les objectifs de la Médiathèque et avec les axes de programmation définis

Les objectifs de la charte culturelle:

- formaliser la politique culturelle de la Médiathèque d'une manière globale
- Rendre visibles, lisibles, transparentes et cohérentes les animations de la Médiathèque:
- mobiliser les institutions partenaires
- mener une programmation culturelle pluriannuelle
- Aider au pilotage et à la coordination des actions en suivant une logique de projets (objectifs, actions, budgets prévisionnels),
- permettre aux agents de la Médiathèque, quels que soient leurs pôles, de s'impliquer dans la politique culturelle de l'établissement
- proposer des formes de participation de la Médiathèque dans les projets pilotés par d'autres acteurs.

Les objectifs des animations:

- médiation entre la culture et les publics: entre les auteurs, les oeuvres et les publics
- exigence qualitative de la programmation artistique et culturelle
- transversalité inter-pôles
- élargissement des publics par l'attractivité de l'action culturelle

3. Les actions

Tout en s'appuyant sur les missions et les objectifs cités ci-dessus, la Médiathèque André Malraux a souhaité privilégier certains **axes** pour la mise en oeuvre de sa politique culturelle:

- la jeunesse, et plus particulièrement la petite enfance

La jeunesse est un des publics privilégiés des bibliothèques. Construire un projet en direction de la jeunesse est extrêmement porteur de sens dans la mesure où il va, d'une part, participer à la formation de l'individu, et d'autre part contribuer à générer chez lui des pratiques culturelles.

- les questions de société

La médiathèque est au cœur de la cité et de la société. A ce titre elle se doit d'en refléter les préoccupations, les centres d'intérêt et les débats. Organiser des rencontres autour de sujets de société permet de créer du lien social et de favoriser les échanges.

- les initiatives émergentes

En tant qu'institution culturelle, il est aussi du rôle de la Médiathèque d'offrir un aperçu de la création contemporaine à travers par exemple des expositions, des projections, des concerts... . Mais, au-delà de la diffusion des œuvres, elle peut aussi devenir *à terme* un terrain d'expérimentation ou de création culturelle (ateliers d'écriture, de création musicale, résidences d'écrivains etc.) et participer à la promotion des nouvelles initiatives artistiques, parfois expérimentales, en leur offrant un espace public de diffusion.

- les littératures, les musiques, le cinéma

Ce sont les champs traditionnels de l'action culturelle en médiathèque. La programmation doit être poursuivie (ou générée pour ce qui concerne le cinéma). Les projets culturels doivent surtout prendre en compte la nécessité d'une transversalité au sein même de la médiathèque parmi les pôles et les agents.

La transmission du patrimoine est une des missions de la médiathèque. Il faut aussi le diffuser et le valoriser au travers d'actions culturelles permettant de le faire découvrir au public.

Ces axes, suffisamment vastes, donnent une orientation politique et culturelle à l'établissement. D'une manière transversale, ils doivent s'appliquer à tous les pôles de la Médiathèque en laissant place à l'imagination pour construire des projets, qui s'inscrivent dans le territoire par l'intermédiaire de partenariats.

Dans le but de répondre aux missions et aux objectifs cités ci-dessus, et en cohérence avec les axes de programmation définis, plusieurs actions sont à entreprendre dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique culturelle par la Médiathèque André Malraux:

- **Proposer une programmation culturelle:**

- accessible
- régulière et événementielle
- exigeante, riche et diversifiée s'appuyant sur les collections (sujets et supports)
- participant aux initiatives, projets ou événements nationaux et locaux
- à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la Médiathèque, notamment sur le réseau de lecture publique de l'Agglomération
- ciblée vers des publics prédéfinis
- proposant différentes disciplines (littérature, théâtre, conte, musique, cinéma...)
- de différentes formes (visite, atelier, lecture, spectacle, projection, club, exposition, concert...)

La Médiathèque n'a pas vocation d'accueillir des spectacles de grande diffusion. Elle ne souhaite pas concurrencer les nombreuses structures culturelles (théâtres, centres culturels, MJC, cinéma...) du territoire, car elle ne remplit pas les mêmes missions.

- **Développer des partenariats:**

- au niveau de la programmation (associations, acteurs de la chaîne d'édition, compagnies, autres structures culturelles...)
- au niveau du financement (subventions, conventions avec des institutions...)
- au niveau de la mise en oeuvre

- **Communiquer sur la programmation culturelle** en étroite collaboration avec le service communication de la CABEME:

- dans la conception des supports de communication (carte postale, affiche, journal, site Internet...)
- dans la diffusion des informations et des supports de communication (affichage, tractage, point relais dans les autres structures culturelles, newsletter...)
- dans la médiatisation (relation presse, communiqué et revue de presse...)
- dans la conservation des archives et de la mémoire des animations (documentaire, photo, enregistrement, revue de presse...)

4. Les moyens nécessaires

- **Les moyens organisationnels:**

- la cellule action culturelle et communication
- des outils de conduite de projets, d'organisation et de communication (identité visuelle, bilan moral et financier, bases de données...) facilement accessibles et disponibles
- une organisation simple inter-pôles et coordonnée, privilégiant les rencontres, l'expertise et le foisonnement d'idées, pour favoriser l'émergence de propositions parmi l'ensemble des agents de la médiathèque.

- **Les moyens humains:**

- un personnel attiré, fixe, avec des fonctions prédéfinies de coordination et de soutien logistique
- un « responsable » par pôle chargé de faire le lien entre la CAC et les agents du pôle.
- une transversalité dans les services (pôles, réseau, services administratifs et informatiques, service communication de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée...)

- **Les moyens financiers:**

- un budget annuel, spécifique à l'action culturelle
- une programmation budgétaire prévisionnelle et pluriannuelle
- des subventions et ressources provenant d'institutions et d'organismes extérieurs selon les animations et les projets

- **Les moyens en infrastructure:**

- pour les animations dans la Médiathèque: auditorium, galerie d'exposition, salle du conte, brasserie littéraire, jardin, hall du rez- de- chaussée bas ...
- des horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la population,
- pour la cellule action culturelle et communication: matériels d'exposition, informatiques, de communication, de déplacement...

5. Les procédures

Tout partenariat avec la Médiathèque devra faire l'objet d'une formalisation et d'une contractualisation des actions, dans la limite du possible.

6. Les indicateurs et l'évaluation

Pour évaluer la réussite ou non d'une animation, il faut mettre en place des **indicateurs**:

- Quantitatifs:
 - nombre de publics par animations
 - nombre de partenaires
 - montant du budget
 - nombre de visites sur le site Internet, etc.
 - nombre d'animations par an, axes, etc...
- Qualitatifs: ambiance générale, accueil, convivialité, déroulement de l'organisation, problèmes rencontrés...
- Documents de preuve: photos, films, enregistrements...
- Enquêtes et questionnaires destinés aux publics

L'évaluation s'effectue par l'intermédiaire de documents ou de présentations orales:

- Bilan de chaque animation
- Bilan d'activité annuel de la cellule action culturelle et communication
- Etat des lieux, analyse et bilan de la politique culturelle en fin de période de la charte